



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

CG/pk

P.V. FI 07
P.V. CEB 04

Commission des Finances et du Budget

et

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2014

Ordre du jour :

1. Evolution de la situation budgétaire
2. Divers

*

Présents : M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Luc Frieden, M. Gast Gibéryen, M. Marc Hansen, M. Jean-Claude Juncker, Mme Viviane Loschetter, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, M. Frank Arndt, M. Eugène Berger, M. Gusty Graas remplaçant Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, M. Gilles Baum remplaçant M. Alexandre Krieps, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Roger Negri, Mme Octavie Modert remplaçant M. Marc Spautz, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés, (*observateur*)

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances

M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances
M. Guy Heintz, Directeur de l'Administration des contributions directes
M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des Douanes et Accises
M. Mathis Mellina, Directeur adjoint de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines

Laurent Besch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Haagen, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Anne Brasseur, M. Claude Haagen, M. Alexandre Krieps, M. Marc Spautz, M. Michel Wolter, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Présidence : M. Marc Hansen, Président de la Commission des Finances et du Budget
Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

1. Evolution de la situation budgétaire

Mme la Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire rappelle que les réunions trimestrielles jointes avec la Commission des Finances et du Budget ont pour objet l'évolution de la situation budgétaire.

Le tableau reprenant la situation des recettes courantes de l'Etat au 31 décembre 2013 est distribué séance tenante ainsi qu'annexé en tant que référence au présent procès-verbal.

M. le Ministre des Finances donne les explications suivantes:

a. Recettes

Les recettes, au niveau des contributions directes, s'élèvent à 5.973,9 millions d'euros ce qui correspond à 100,2% du budget voté (pour l'exercice 2013). Le taux de variation entre les exercices 2012 et 2013 est de +6,7%. Ainsi, on note une légère hausse au niveau des contributions directes.

Les recettes, au niveau des douanes et accises, sont de l'ordre de 1.296,7 millions d'euros ce qui correspond à 95,1% du budget voté (pour l'exercice 2013). Le taux de variation entre les exercices 2012 et 2013 est de -6,7%. On assiste dès lors à une légère baisse au niveau des douanes et accises. La progression au niveau de l'enregistrement et des domaines est de 479,4 millions d'euros (ou de +12,1%) par rapport au 31 décembre 2012.

Les recettes au niveau de l'enregistrement et des domaines affichent un montant de 4.448,4 millions d'euros ce qui correspond à 106,7% du budget voté (pour l'exercice 2013). Il s'agit d'une progression de l'ordre de +12,1% par rapport au montant perçu pour l'exercice 2012.

De manière générale, une plus-value de 220 millions d'euros a été dégagée pendant l'exercice 2013.

b. Dépenses

L'orateur informe les membres qu'il ne dispose pas encore des chiffres exacts quant à la situation des dépenses courantes au 31 décembre 2013. Au niveau de l'administration publique, le déficit serait de 0% pour l'exercice écoulé, alors que pour l'administration centrale, il serait de l'ordre de -1,6%. Ce déficit pourrait être

neutralisé par l'excédent affiché au niveau du poste de la sécurité sociale qui serait de +1,6%.

Ce pronostic est à évaluer avec prudence, étant donné que des dépenses peuvent toujours être engagées au cours des trois premiers mois de l'année 2014, entraînant des variations au niveau de la situation budgétaire de 2013.

Selon M. le Ministre des Finances, le budget de 2013, établi selon les critères de Maastricht, serait presque en équilibre. Des recettes en hausse au niveau de la sécurité sociale ont permis d'équilibrer un déficit de l'administration centrale (quelque 715 millions d'euros). Même si le solde nominal de l'administration publique se rapproche de l'équilibre, des problèmes d'ordre structurel subsistent.

La hausse des dépenses au niveau de l'administration centrale est notamment due aux hausses des crédits prévus pour les bourses pour études supérieures (+50 millions d'euros) et les contributions financières aux communes (+30 millions d'euros).

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants:

- Au sujet des recettes en provenance du commerce électronique, on assiste à une hausse des recettes de l'ordre de quelque 200 millions d'euros par rapport à l'exercice budgétaire de 2012. Il convient de noter qu'à partir de 2015, les finances publiques sentiront fortement l'impact négatif suite au changement du régime en matière de TVA sur le commerce électronique.

Le Comité de prévision a estimé cet effet structurel à +/- 700 millions euros par an.

- Au sujet de l'augmentation de l'ordre de 12,7% du montant des salaires et traitements, il échet de noter que la masse salariale a évolué de manière plus importante qu'initialement prévue. Une autre raison en est le nombre et le montant des indemnités de licenciement versées qui restent soumises au régime de l'impôt sur le revenu.
- Les prévisions au sujet de l'évolution du marché de l'emploi font état d'une expansion de l'ordre de 1,7% pour l'année 2013 et de 1,9% pour l'année 2014.
- Au niveau des douanes et accises, il importe de noter qu'un montant de 82 millions d'euros a été versé aux autorités belges dans le cadre de l'UEBL. A partir de l'exercice 2013, la clé de répartition dans le cadre de l'UEBL, a fait l'objet d'un recalcul qui a modifié sensiblement les quotes-parts entre partenaires. La vente des paquets de cigarettes a connu une baisse de quelque 20 millions d'unités au cours de 2013 par rapport à 2012. Les recettes générées par la vente d'huiles minérales continuent à représenter une part importante, même si on assiste à une stagnation.
- Selon les derniers chiffres disponibles en matière de TVA (actualisés mi-décembre), le montant des arriérés dus (à l'exception des dossiers relatifs à des faillites et à des cessations d'activité) s'établit à 306,6 millions d'euros et le montant des sommes à rembourser est de l'ordre de 470 millions d'euros. Ce dernier chiffre est calculé sur base des dossiers dits actifs, c'est-à-dire reprenant l'ensemble des demandes

introduites, qu'elles aient ou non été vérifiées quant à leur bien-fondé et quant à l'exactitude des montants réclamés.

- Les prévisions du côté des dépenses pour le budget de l'exercice 2013 écoulé n'ont pas connu d'évolutions importantes, sauf celles au niveau des bourses pour étudiants qui ont connu une progression importante qu'il convient de surveiller, de sorte qu'elles devraient être conformes au budget voté 2013.

L'état des dépenses pour 2013 sera en principe clôturé pour la fin du mois de mars 2014, mais en prenant comme référence la moyenne des sept dernières années, on peut dire qu'un montant de quelque 700 millions d'euros reste encore à être comptabilisé.

2. Divers

La prochaine réunion trimestrielle jointe de la Commission des Finances et du Budget et de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire aura lieu au courant du mois d'avril 2014.

La date exacte sera communiquée en temps utile aux membres des deux commissions.

M. Laurent Besch, remplaçant
Mme Caroline Guezennec, Secrétaire

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
Marc Hansen

La Présidente de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Annexe: tableau reprenant la situation des recettes courantes de l'Etat au 31 décembre 2013

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2013

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Recettes au 31.12			Budget	Recettes en % du budget voté			Variation 12/13	
	2013	2012	2011	2013	2013	2012	2011	en mio. EUR	en %
I. Contributions directes	5 973,9	5 597,4	5 455,6	5 963,3	100,2	97,8	107,9	376,5	6,7
1. Collectivités [1]	1 520,5	1 551,0	1 585,1	1 560,0	97,5	100,1	109,3	-30,5	-2,0
2. Assiette [1]	665,9	632,8	582,5	690,0	96,5	102,1	109,9	33,2	5,2
3. Salaires et traitements	2 796,7	2 481,8	2 323,8	2 660,0	105,1	93,7	102,8	314,9	12,7
4. Impôt de solidarité	320,2	186,3	183,7	377,3	84,9	81,5	91,1	133,9	71,9
5. Revenus de capitaux	232,8	301,3	303,9	230,0	101,2	107,6	138,1	-68,5	-22,7
6. Fortune [2]	269,4	267,5	256,0	275,0	98,0	116,3	142,2	1,9	0,7
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	33,6	39,9	34,5	35,0	95,9	99,6	98,6	-6,3	-15,8
8. Contribution de crise [3]	3,8	13,0	75,6	5,0	75,2	108,3	103,6	-9,2	-71,1
9. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	46,9	42,8	32,7	50,0	93,7	95,0	72,7	4,1	9,6
10. Jeux de casino (recettes brutes)	19,3	20,5	22,2	22,0	87,7	93,3	101,0	-1,2	-6,0
11. Contributions directes - autres	65,0	60,7	55,6	59,0	110,2	135,4	143,4	4,3	7,1
<i>Pour mémoire : impôt commercial communal [2]</i>	556,0	602,0	708,3	580,0	95,9	103,8	126,5	-46,0	-7,6
II. Douanes & accises	1 296,7	1 390,3	1 369,1	1 363,8	95,1	101,2	107,6	-93,6	-6,7
12. Recettes UEBL brutes	999,4	1 023,3	1 010,8	1 020,0	98,0	101,4	104,2	-23,9	-2,3
Versements nets à la Belgique effectués	80,6		-22,1	0,0
Versements nets à la Belgique à effectuer	0,0		...	55,0
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	918,8	1 023,3	1 032,9	965,0	95,2	101,4	108,7	-104,5	-10,2
13. Droits d'accises sur huiles minérales	199,2	199,8	173,6	225,0	88,5	105,2	108,5	-0,6	-0,3
14. Droits d'accises sur cigarettes	86,0	83,1	74,6	85,0	101,2	97,8	99,5	2,9	3,5
15. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	67,9	60,9	63,1	70,0	97,0	90,3	100,9	7,0	11,5
16. Douanes & accises - autres	24,8	23,2	24,8	18,8	131,7	101,2	99,7	1,6	6,9
III. Enregistrement & domaines	4 448,4	3 969,0	3 659,4	4 169,3	106,7	101,7	102,8	479,4	12,1
17. Droits d'enregistrement	155,7	145,0	134,6	158,0	98,5	103,6	84,1	10,7	7,4
18. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	3 443,1	3 060,3	2 763,0	3 235,2	106,4	103,1	105,9	382,8	12,5
19. Taxe d'abonnement [5]	691,5	612,4	617,9	600,0	115,2	97,2	98,1	79,1	12,9
20. Taxe sur les assurances	43,0	42,5	38,5	38,0	113,2	111,8	101,2	0,5	1,3
21. Enregistrement & domaines - autres	115,2	108,9	105,4	138,1	83,4	86,8	84,6	6,3	5,8
<i>Pour mémoire : Droits de succession [6]</i>	75,6	67,5	47,9	47,0	160,8	143,6	97,7	8,1	11,9
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	11 719,1	10 956,8	10 484,0	11 496,4	101,9	99,6	106,0	762,3	7,0
IV. Trésorerie de l'Etat	284,0	320,2	363,2	286,3	99,2	130,0	174,1	-36,2	-11,3
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	12 003,1	11 277,0	10 847,2	11 782,7	101,9	100,3	107,4	726,1	6,4

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] La contribution de crise, à charge des personnes physiques, est perçue sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine pour l'année 2011. Le taux de la contribution de crise est fixé à 0,8 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation du fonds communal de dotation financière et (d) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital